



Exécution Décision TASS

Par **Marc ABY**, le **15/11/2018** à **11:12**

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un mois, j'ai reçu une décision du TASS en ma faveur contre la sécurité sociale pour payer des indemnités dues.

Comment puis je la faire exécuter ?

Est-il possible d'envoyer la décision avec un courrier recommandé pour demander le paiement de ces indemnités?

Cordialement.